

Document 1 : L'archipel des employés

Le fait d'occuper plus ou moins durablement un certain emploi n'est qu'un élément parmi d'autres dans la détermination de l'identité sociale d'un individu. Celle-ci résulte aussi de son histoire personnelle et familiale, de ses titres scolaires, des associations dont il est membre, des caractéristiques du quartier dans lequel il vit, etc. Un emploi qu'il exerce de manière transitoire, ou à temps partiel, peut ne jouer qu'un rôle très secondaire dans la définition de sa position sociale. Beaucoup d'employés, et surtout d'employées, relèvent d'un tel cas de figure. De jeunes actifs diplômés travaillent provisoirement dans un établissement de restauration rapide ou gardent des enfants ; ils accéderont plus tard à un statut professionnel probablement plus en rapport avec leur origine sociale et leurs titres scolaires. Certaines mères de famille, souhaitant être disponibles auprès de leurs enfants, occupent à temps partiel un emploi tertiaire peu qualifié, et voient le revenu de leur ménage dépendre principalement de l'emploi de leur conjoint. D'anciens ouvriers de métier exercent faute de mieux un emploi de gardiennage. De telles situations ne sont pas une exclusivité des employés, mais elles sont particulièrement fréquentes parmi eux. La catégorie des employés est, plus que tout autre, le cadre d'implication en demi-teinte dans la vie professionnelle immédiate. Dans un contexte où l'accès à l'emploi est de plus en plus difficile, où la correspondance entre les titres que détiennent les personnes et les postes qu'elles occupent est de plus en plus lâche, l'identification de la position sociale d'un individu requiert plus que jamais la prise en compte de ses antécédents scolaires et professionnels, et des caractéristiques de son milieu familial. Tenter de construire une sociologie des employés impose une prise de distance vis-à-vis du schéma simpliste « identité sociale égale profession exercée dans l'instant ». L'agrégat statistique des individus exerçant à un moment donné des professions présentant certaines ressemblances ne constitue jamais un milieu social homogène. Dans le cas des employés, les caractéristiques d'hétérogénéité sont particulièrement marquées.

Alain Chenu, *Les employés, La découverte, 1994.*

Document 2 : Caractéristiques socio-démographiques et conditions de travail des « employés ».

	Employés de la fonction publique			Employés des entreprises		Professionnels des services directs aux particuliers	Ensemble des employés	Ensemble des ouvriers
	Employés civils (1)	Agents de service	Policiers militaires	Employés administratifs	Employés de commerce			
Part d'employé(e)s en % :								
De sexe féminin	79,6	79,6	6,8	83,1	77,5	86,8	76,6	19,1
Etrangers	1,5	3,8	2,2	2,7	4,4	12,2	4,6	10,9
Bacheliers	25,6	4,0	21,8	41,5	19,6	9,6	24,0	4,0
Plus de 10 ans d'ancienneté dans leur emploi	61,6	48,2	45,2	45,9	26,0	23,9	42,7	37,8
A temps partiel	25,0	35,2	4,8	21,9	36,2	47,6	29,5	9,7
Exerçant des emplois précaires	5,9	13,0	3,4	10,5	13,0	10,8	9,9	13,7
Utilisateurs de l'informatique (2)	24,3			71,2	23,0	2,9	36,2	8,0
Indice de salaire (100 = ensemble des salariés)	100	80	126	94	70	50	86	79
Taux de chômage	9,9		6,6	16,7	19,8	18,2	14,8	14,2

(1) Employés administratifs, aides-soignantes.

(2) Utilisation quotidienne d'un micro ou d'un terminal.

Source : INSEE Première n°477, août 1996.

Questions préparatoires (10 points / 2 points par question) :

Document 1 :

11 : Pourquoi la position sociale d'un actif dans la structure sociale ne se réduit-elle pas à sa PCS ?

12 : Quels sont les éléments qui permettent d'affirmer que la PCS « employés » est la moins homogène des PCS ?

Document 2 :

21 : Quels sont les éléments qui homogénéisent le plus la PCS « employés » ?

22 : Quels sont les éléments qui hétérogénéisent le plus la PCS « employés » ?

23 : Comparez les caractéristiques socio-démographiques des « employés » et des « ouvriers ». (= cherchez les points communs et les différences)

Question de synthèse (10 points) : A l'aide de vos connaissances et de vos réponses aux questions sur les documents précédents vous répondrez de façon argumentée et quantifiée à la question suivante : **Dans quelle mesure peut-on dire des « employés » qu'ils forment un groupe social homogène ?** Vous distinguerez 2 parties :

- 1) Quelques points communs internes et des différences par rapport aux autres PCS mais...
- 2) ...une catégorie hétérogène et de moins en moins distincte de celle des ouvriers.